

1. **Adoption de l'ordre du jour**

2. **Adoption de procès-verbaux**

- 2.1. Procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2025 et des séances extraordinaires tenues les 26 mai et 10 juin 2025

3. **Législation**



Cliquez sur le
titre du règlement
pour le visualiser

3.1. **Adoption d'un règlement**

- 3.1.1. [Règlement numéro 1830-018 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »](#)

4. **Dossiers du maire**

- 4.1. Demande au gouvernement du Québec - maintien du crédit d'impôt pour les dons aux partis politiques municipaux
- 4.2. Prix - mérite Ovation municipale
- 4.3. Soirée des bénévoles

5. **Période de questions**

6. **Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**

6.1. **Conseillère du district de la Seigneurie**

- 6.1.1. Promenade Paul-Sauvé - suivis
- 6.1.2. Rue Hotte - suivi d'une demande citoyenne
- 6.1.3. Grande-Côte et Landry - passage piétonnier

6.2. **Conseillère du district des Moissons**

- 6.2.1. Remerciements - journée de l'environnement et d'embellissement
- 6.2.2. Table de vigilance - invitation
- 6.2.3. Remerciements - grand nettoyage du printemps - jardin de la maison Chénier-Sauvé

6.3. **Conseiller du district des Îles**

- 6.3.1. Réparation du passage piétonnier - Grande-Côte / terrasse Lemay
- 6.3.2. Travaux - pont des Îles Yale
- 6.3.3. Vie culturelle

6.4. **Conseiller du district des Jardins**

- 6.4.1. Vélo Fête

7. **Affaires courantes**

7.1. **Soumissions et contrats**

- 7.1.1. Achat regroupé pour un service clés en main visant la conversion de luminaires de terrains sportifs, en luminaires à technologie DEL
- 7.1.2. Travaux de rechargement d'accotement

7. Affaires courantes (suite)

7.1. Soumissions et contrats (suite)

- 7.1.3. Achat de papeterie et de fourniture de bureau - exercice d'une option de renouvellement
- 7.1.4. Service d'entretien préventif des systèmes mécaniques du complexe aquatique incluant un système de déshumidification de piscine - exercice d'une option de renouvellement
- 7.1.5. Services professionnels d'analyse microbiologique de l'eau - exercice d'une option de renouvellement
- 7.1.6. Services professionnels d'arpentage - exercice d'une option de renouvellement
- 7.1.7. Accès autour de la nouvelle école Village-des-Jeunes
- 7.1.8. Programme de remplacement de lampadaires

7.2. Obligations de construction

- 7.2.1. AP & C Revêtement et Poudres Avancées inc.
- 7.2.2. Forterra Pressure Pipe, ULC

8. Personnel

- 8.1. Nomination - étudiant(e) à l'approvisionnement - Service de l'approvisionnement
- 8.2. Nomination - gestionnaire de salle de spectacle - Service des arts et de la culture
- 8.3. Nomination - chef(fe) à la formation et aux opérations - Service des incendies
- 8.4. Nomination - chef(fe) aux opérations - Service des incendies
- 8.5. Embauche - coordonnateur(-trice) aux interventions sociales - Service de police
- 8.6. Embauche - préposé(e) à l'accueil, au centre de traitement des données et aux pièces à conviction - Service de police
- 8.7. Embauche - étudiant(e) en génie civil - Service des travaux publics
- 8.8. Nomination - superviseur(e) des activités aquatiques - Service sport et plein air

9. Commissions et comité du conseil

- 9.1. Nomination aux commissions du conseil
- 9.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 21 mai 2025
- 9.3. Commission du développement économique - procès-verbal de la réunion tenue le 21 mai 2025
- 9.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de la réunion tenue le 7 mai 2025
- 9.5. Commission des services techniques et des changements climatiques - procès-verbal de la réunion tenue le 1^{er} mai 2025

9. Commissions et comité du conseil (suite)

- 9.6. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de la réunion tenue le 5 mai 2025
- 9.7. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de la réunion tenue le 20 mai 2025
- 9.8. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de la réunion tenue le 6 mai 2025
- 9.9. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de la réunion tenue le 7 mai 2025
- 9.10. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de la réunion tenue le 21 mai 2025
- 9.11. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de la réunion tenue le 27 mai 2025
- 9.12. Commission des communications et des relations avec le citoyen - procès-verbal de la réunion tenue le 5 mai 2025
- 9.13. Commission d'acquisition d'œuvres d'art - procès-verbal de la réunion tenue le 23 mai 2025
- 9.14. Commission jeunesse - procès-verbal de la réunion tenue le 21 mai 2025
- 9.15. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 22 mai 2025
 - 9.15.1. Dépôt
 - 9.15.2. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

10. Dossiers des directeurs

10.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 10.1.1. Acquisition d'un immeuble - lot 1 699 158 - La Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache - levée des conditions de la promesse d'achat et de sa modification
- 10.1.2. Assurance responsabilité - parcs de rouli-roulant
- 10.1.3. Promesse d'échange - 2436-3392 Québec inc. - cession des lots 1 366 932, 1 366 950, 1 366 976, 1 366 977, 1 366 978, 1 366 979, 1 366 980, 1 366 982, 1 366 983, 1 366 985, 1 366 988, 1 366 993, 1 367 032, 1 367 033 et une partie du lot 3 907 637, et acquisition d'une partie du lot 3 708 456

10.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 10.2.1. Demande d'aide financière - Fonds région et ruralité - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale
- 10.2.2. Demande d'aide financière - Programme d'appui aux collectivités (PAC)
- 10.2.3. Société d'habitation du Québec - financement dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1) - conclusion d'une entente

10. Dossiers des directeurs (suite)

10.3. Directeur du module technique et de l'environnement

- 10.3.1. Commission de protection du territoire agricole du Québec - demande d'autorisation - partie du lot 6 562 737 - 295, montée Saint-Charles
- 10.3.2. Interventions sur le Réseau express métropolitain (REM) - conclusion d'une entente intermunicipale
- 10.3.3. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - séparation des réseaux d'égouts - rues Monseigneur-Prévost et De Bellefeuille (de la rue Saint-Marc à la rue Saint-Laurent) - présentation de projet
- 10.3.4. Tri-Texco inc. - conclusion d'une entente
- 10.3.5. Ville de Laval - entraide mutuelle incendie - conclusion d'une entente

10.4. Directeur général

- 10.4.1. France Dubois Prélèvements inc. - conclusion d'une entente
- 10.4.2. La Chambre des communes - services de sécurité - conclusion d'une entente
- 10.4.3. Programme Accès Alcool - conclusion d'une entente
- 10.4.4. Rapport d'audit de conformité - système électronique d'appel d'offres (SEAO)

11. Rapports et comptes du mois

- 11.1. Rapport de construction pour le mois de mai 2025
- 11.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 31 mai 2025
- 11.3. Comptes payés et à payer pour le mois de mai 2025

12. Levée de la séance

/jc

LÉGISLATION

#	Numéro du règlement	Titre du règlement	Objet
3.1.1.	1830-018	Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification à certains services municipaux	Règlement dans le but de modifier la tarification applicable à l'urbanisme et à la sécurité incendie.



PROJET – ADOPTION : 2025-06-16

RÈGLEMENT NUMÉRO: 1 8 3 0 – 0 1 8

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
1830 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE CERTAINS
SERVICES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné, et qu'un projet du présent règlement a été déposé à une séance antérieure;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le tableau 8 « Vidanges d'installations septiques » de l'annexe « K » du règlement numéro 1830 est remplacé par le tableau 8 « Vidanges d'installations septiques » suivant :

« Vidanges d'installations septiques »

Tableau 8

Type de demande	Tarif
Entretien supplétif d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultra-violet	1 ^{ère} visite : 103,00 \$ Visite additionnelle : 103,00 \$
Vidange, transport, dispositions et traitement des boues des installations septiques	146,83 \$ Plus 0,38 \$ par gallon additionnel (4.55 litres) pour toute fosse septique ayant une capacité supérieure à 1 050 gallons (4.3 mètres cube)
Chaque vidange additionnelle	200,81 \$
Vidange d'urgence entre le 21 décembre et le 21 mars de l'année suivante ainsi que lors de la période de dégel décrétée par le ministère des Transports	244,30 \$
Visite sans service	58,75 \$

2. L'annexe « L » dudit règlement est remplacée par l'annexe « L » du présent règlement.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE L

SÉCURITÉ INCENDIE	
TYPE D'AIDE	Tarif à l'heure (arrondi à la demi-heure)
Chaque membre du personnel	Selon les avantages de la convention collective ou du contrat de travail en vigueur majoré de 50 %
Appareil élévateur	2 587,50 \$
Autopompe	1 811,25 \$
Unité de secours et ses équipements	1 035,00 \$
Autopompe-citerne	1 552,50 \$
Bateau incluant le véhicule pour remorquer	517,50 \$
Motoneige incluant le véhicule pour remorquer	500,00 \$
Traîneau médical	284,62 \$
Véhicule de la sécurité civile	540,88 \$
Véhicule de liaison ou autre véhicule non décrit précédemment	310,50 \$
OBJET DE LA TARIFICATION	Tarif
Barricadage d'un immeuble	Coûts réels des dépenses encourues *
Coffret de clés	Coût réel des dépenses + 25 % de frais d'administration
Frais d'administration de gestionnaire de formation sauf pour la MRC de Deux-Montagnes	140,03 \$ par candidat
Service d'un serrurier	Coûts réels de dépenses encourues *
Service de location de pelle mécanique ou autres équipements pour intervention	Coût réel des dépenses + 15 % de frais d'administration

**Règlement 1830-018
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

SÉCURITÉ INCENDIE (SUITE)

OBJET DE LA TARIFICATION	Tarif
Service des pompiers afin d'assurer la sécurité d'un événement, à l'exception des événements organisés par la Ville, un organisme sans but lucratif (OSBL) ou un organisme gouvernemental	Minimum deux (2) pompiers selon les avantages du contrat de travail ou de l'entente majoré de 50 % et les frais pour le véhicule d'incendie.
Tout équipement ou produit qui ne peut être réutilisé suite à l'intervention	Coûts réels des dépenses encourues + 15 % de frais d'administration

La présence d'un astérisque (*) dans la colonne du tableau décrivant le service indique que le coût de ce dernier, lorsque ce service est rendu en regard d'un immeuble, peut être réclamé de l'occupant dudit immeuble ou de la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation comprenant celui-ci, dans ce dernier cas, elle est assimilée à une taxe foncière imposée sur cette unité d'évaluation.